

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
14 juin 2006  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 12 juin 2006, adressée à la Présidente  
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

En application des résolutions 1483 (2003) et 1637 (2005) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de transmettre ci-joint une lettre datée du 7 juin 2006 émanant de mon représentant au Conseil international consultatif et de contrôle pour l'Iraq (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la présente lettre et son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

*(Signé)* Kofi A. **Annan**



## Annexe

### **Lettre datée du 7 juin 2006, adressée au Secrétaire général par son représentant au Conseil international consultatif et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq**

En ma qualité de représentant du Secrétaire général au Conseil international consultatif et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq, j'ai le plaisir de vous informer des activités du Conseil depuis ma lettre du 7 février 2006 (voir pièce jointe).

Ainsi que je l'ai indiqué dans ma lettre du 7 février 2006, j'avais demandé à l'Inspecteur général spécial des États-Unis pour la reconstruction de l'Iraq un rapport sur les résultats des travaux relatifs à l'utilisation des sommes retirées du Fonds. Les représentants du Conseil ont eu une utile réunion avec l'Inspecteur général spécial et ses collaborateurs le 5 avril 2006. Nous avons demandé et obtenu des éclaircissements sur les récents rapports de l'Inspecteur général spécial relatifs à l'utilisation des ressources du Fonds. Les inquiétudes dont il est fait état dans ces rapports sont l'écho des préoccupations que les auditeurs externes du Conseil et du Fonds ont exprimées à plusieurs reprises à propos de l'utilisation des ressources du Fonds. Nous continuerons de faire part à l'Inspecteur général spécial de nos préoccupations mutuelles, ce que devrait faciliter la participation de ses représentants aux réunions du Conseil.

Le Conseil s'est réuni à Washington les 30 et 31 mai 2006. À cette occasion, le Conseil a entendu un rapport d'Ernst & Young, l'auditeur retenu par le Fonds, sur l'état d'avancement de l'audit de l'utilisation des ressources et des décaissements du Fonds ainsi que des ventes de pétrole à l'exportation pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 31 décembre 2005. À ce jour, les progrès restent lents et le Conseil a réitéré qu'il fallait achever l'audit sans tarder.

Le Conseil a entendu un exposé du Président du Conseil supérieur de vérification des comptes iraquien. Celui-ci a décrit les initiatives que le Conseil supérieur avait lancées dans le domaine du renforcement des capacités et résumé les principales conclusions des récents audits intéressant les travaux du Conseil et la situation financière du Fonds, y compris les audits concernant l'extraction et les ventes de pétrole.

Le Conseil a entendu un exposé des représentants du Département de la défense des États-Unis sur les audits attendus. Dans ma lettre du 7 février, je vous ai fait savoir que le Conseil avait l'intention de demander un audit indépendant de l'accord conclu entre le Gouvernement des États-Unis et Kellogg, Brown and Root (KBR) le 22 décembre 2005 concernant les travaux exécutés par KBR financés par le Fonds, ainsi qu'un examen des derniers marchés à soumettant unique attribués par l'Autorité provisoire de la Coalition et financés par le Fonds. Les représentants du Département ont indiqué que l'audit de suivi, relatif aux marchés à soumettant unique, devait être achevé en septembre. Pour ce qui est de l'audit de l'accord avec KBR, le Gouvernement des États-Unis recherche actuellement un cabinet d'audit approprié, les grands cabinets internationaux ayant refusé leur participation. Les progrès sont lents. Le Conseil a insisté pour que ces audits spéciaux soient achevés rapidement.

Depuis le début, une des principales préoccupations du Conseil a été l'absence de système de mesure de la production de pétrole brut. En 2004, le Conseil avait recommandé d'installer rapidement des compteurs, comme le veut la pratique habituelle de l'industrie du pétrole. En mars, le Gouvernement iraquien a fait savoir au Conseil que le Ministère iraquien du pétrole avait conclu un accord avec le Gouvernement des États-Unis pour la reconstruction du système de mesure de la Southern Oil State Company dans le port pétrolier de Bassorah, financée par un don du Gouvernement des États-Unis, et que les travaux devaient être achevés à la fin de l'année 2006. En outre, le Gouvernement iraquien a conclu un accord préliminaire avec la société pétrolière Shell, aux termes duquel celle-ci fournira des services de conseil au Ministère iraquien du pétrole pour les questions de volumétrie et de calibrage, et notamment pour la mise en place d'un système de mesure des flux de pétrole, de gaz et de produits annexes en Iraq, ainsi que les exportations et les importations de pétrole au cours des deux prochaines années. Le Conseil s'est félicité des mesures que prend le Gouvernement iraquien pour mettre en œuvre les recommandations qu'il a faites, mais a réitéré avec inquiétude que les principales actions à mener, en particulier l'installation d'un système de mesure du pétrole, devaient être de portée générale, et que leur exécution demandait trop de temps.

Le mandat du Conseil prendra fin le 31 décembre 2006. Le Conseil est d'avis de maintenir le contrôle des ventes de pétrole et des ressources connexes à l'exportation. Pour aider au transfert harmonieux des fonctions de contrôle à un organe iraquien, le Conseil formule actuellement des recommandations sur les modalités de fonctionnement d'un tel organe de surveillance et les présentera au Gouvernement iraquien.

La prochaine réunion du Conseil aura lieu au mois de juillet. Le Conseil a l'intention d'examiner à cette occasion l'audit concernant l'utilisation des ressources et des décaissements du Fonds ainsi que l'exportation de pétrole du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 31 décembre 2005.

Tous les documents, y compris les communiqués de presse, les comptes rendus des réunions du Conseil, les conclusions des audits et les textes principaux fixant le mandat du Conseil et ses fonctions resteront affichés sur le site Web du Conseil, à l'adresse <[www.iamb.info](http://www.iamb.info)>.

Le représentant du Secrétaire général  
au Conseil international consultatif  
et de contrôle  
(*Signé*) Jean-Pierre **Halbwachs**

## Pièce jointe

### **Lettre datée du 7 février 2006, adressée au Secrétaire général par son représentant au Conseil international consultatif et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq**

En ma qualité de représentant du Secrétaire général au Conseil international consultatif et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq, j'ai le plaisir de vous présenter les activités du Conseil depuis ma lettre du 2 juin 2005.

À sa réunion d'octobre 2005, le Conseil a reçu des rapports d'audit du Fonds allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2005, ainsi qu'une note de KPMG. Les audits, qui ont été conduits sous la supervision du Conseil conformément à son mandat et aux dispositions de la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité, peuvent être consultés sur le site Web du Conseil à l'adresse : <[www.iamb.info](http://www.iamb.info)>.

Le Conseil a noté que ces audits, qui portaient sur la comptabilité des ressources du Fonds, les exportations de pétrole et les transferts effectués par les ministères utilisateurs de fonds, contenaient encore des critiques sur le cadre général du contrôle financier actuellement en place. Les ministères utilisateurs de fonds dérogeaient souvent aux procédures administratives et comptables, les organismes des États-Unis utilisaient des ressources du Fonds pour les engagements non réglés et l'utilisation des ressources du Fonds par l'administration de l'Iraq laissait à désirer.

Le Conseil a aussi été informé que KPMG se heurtait toujours au manque de coopération de certains ministères et qu'il avait dû solliciter l'intervention du Ministère des finances pour pouvoir mener à bien sa tâche.

Le Conseil a demandé et obtenu des représentants du Gouvernement iraquien des informations sur l'application des recommandations formulées après les audits et sur les mesures prises pour remédier aux lacunes identifiées par le Conseil et signalées dans les rapports d'audit, et améliorer d'une manière générale les contrôles financiers internes. On trouvera ci-après un compte rendu des mesures prises par le Gouvernement iraquien à cet égard.

Le Gouvernement iraquien a adopté une loi relative à la gestion financière, encadrant la politique budgétaire et fiscale, conformément aux pratiques optimales internationales. Il a mis en place, à cet effet, un mécanisme structuré d'élaboration du budget fédéral et défini plusieurs obligations liées à l'établissement de rapports aux fins de renforcer la responsabilité et la transparence dans le processus budgétaire.

Un département a été créé au Conseil supérieur des comptes (Board of Supreme Audit). Il est chargé de donner suite à tous les rapports d'audit et d'enquête, notamment ceux qui sont demandés par le Conseil.

Une direction spécialisée a été créée dans chaque ministère. Elle est dirigée par un inspecteur général, qui rend directement compte au Ministre et doit vérifier et superviser l'utilisation des deniers publics dont le ministère a la charge.

La constitution récemment adoptée désigne les organismes chargés de l'audit et de la supervision des dépenses publiques : le Conseil supérieur des comptes et la Commission d'intégrité.

Le Conseil considère qu'il est très important que le Gouvernement iraquien applique les recommandations issues des audits pour renforcer le contrôle des finances et l'administration des ressources du Fonds. Il se réjouit de sa collaboration future avec le Conseil supérieur des comptes et le Gouvernement iraquien dans le sens du renforcement du cadre général de la gestion publique et financière en Iraq. Le Conseil s'est félicité des mesures prises par le Gouvernement pour appliquer ses recommandations, tout en exprimant à nouveau sa préoccupation face à la lenteur de l'application de certaines mesures, notamment l'installation d'un système de mesure des volumes de pétrole produit. Le Conseil a engagé le Gouvernement iraquien à appliquer rapidement toutes les recommandations formulées à la suite des audits.

En ce qui concerne les contrats financés par le Fonds et administrés par des administrations des États-Unis, des représentants de ce pays ont informé le Conseil que le Ministre iraquien des finances avait signé le 24 décembre 2005 un mémorandum dans lequel il prorogeait au 31 décembre 2006 la délégation de pouvoirs accordée au chef de mission et commandant américain des forces multinationales en Iraq pour la gestion des contrats financés par le Fonds, compte tenu du petit nombre de contrats encore en cours et devant être exécutés d'ici à la fin de 2006. Le Conseil a également été informé que la direction conjointe de passation des marchés en Iraq continue de préparer le transfert des dossiers aux ministères iraqiens compétents, transfert qui devait être achevé avant la fin de 2006.

Dans ma lettre précédente, je vous informais que le Conseil avait approuvé les conditions d'un audit spécial des contrats à soumettant unique financés par le Fonds, qui avait été proposé par le Gouvernement des États-Unis, audit qui devait être effectué par un spécialiste indépendant. Cette opération a obligé : a) à identifier tous les contrats de plus de 5 millions de dollars financés par le Fonds, et accordés par l'Autorité provisoire de la Coalition sans appel à la concurrence; b) à faire la synthèse des conclusions des audits des contrats déjà conduits par divers organismes d'audit du Gouvernement des États-Unis; c) à engager des procédures d'audit supplémentaires concernant les contrats accordés sans appel à la concurrence n'ayant pas déjà fait l'objet d'un contrôle, afin de déterminer s'ils avaient été exécutés selon les instructions de la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité.

Le Gouvernement des États-Unis avait fait savoir au Conseil que la société KPMG avait été sélectionnée pour procéder à un audit spécial des marchés à soumettant unique financés par le Fonds. Les rapports d'audit devraient être achevés et transmis au Conseil à la fin d'août 2005 au plus tard.

En septembre 2005, le Gouvernement des États-Unis a fait savoir au Conseil que la société KPMG avait constaté un risque de conflit d'intérêts concernant l'audit du marché attribué à la société Kellogg, Brown et Root (KBR) : Halliburton, société mère de KBR, était également client de KPMG, et KPMG devait donc refuser de vérifier ce marché. Le Gouvernement des États-Unis a donc signalé au Conseil qu'il avait demandé à l'Inspecteur général spécial des États-Unis pour la reconstruction de l'Iraq de procéder à cet audit spécial.

Le Conseil regrette que KPMG n'ait refusé de procéder à l'audit du marché en question qu'après avoir obtenu le contrat de l'ensemble des audits. Il regrette aussi que le Gouvernement des États-Unis l'ait informé tardivement du désistement de KPMG et de sa décision de confier l'audit à l'Inspecteur général spécial. Il regrette de ne pas avoir été consulté sur ce point car cela l'a empêché d'envisager d'autres options dans les délais dont il disposait.

Sur les 24 marchés définis comme étant à soumettant unique (qui représentent 1 milliard 963 millions de dollars), 23 ont été vérifiés par KPMG (pour un montant de 563 millions de dollars) et un (de 1,4 milliard de dollars) par l'Inspecteur général spécial. L'audit de KPMG a mis au jour un certain nombre d'anomalies, notamment a) l'absence d'éléments justifiant l'adjudication de marchés sans appel à la concurrence; b) le manque de pièces attestant la fourniture des services et la réception des marchandises; et c) des écarts entre les montants facturés. Le rapport de l'Inspecteur général spécial a révélé que « l'attribution du marché ... à Kellogg, Brown et Root sans mise en concurrence était dûment justifiée ». Ce marché était un marché de clientèle en régie avec prime à livraisons indéterminées. Selon l'Inspecteur général spécial, la détermination du coût équitable pour de tels marchés se fait quand chaque ordre d'exécution est formellement défini. Six ordres d'exécution ont utilisé les ressources du Fonds. Un de ces six ordres avait été « défini » et les coûts ont été jugés équitables et raisonnables. Les cinq autres n'avaient pas été « définis ». Les dépenses, qui atteignent 208 millions de dollars, ont été mises en question par l'Agence américaine de vérification des marchés de la défense (DCAA) et la vérification de leurs justifications était en cours. Le Conseil a également relevé les principales conclusions du rapport d'audit de la DCAA, selon lesquelles : a) les offres du fournisseur n'étaient pas acceptables pour négocier un prix équitable et raisonnable; b) les données justifiant le coût de la sous-traitance n'étaient pas toujours adéquates; et c) les propositions n'étaient pas en tout point conformes aux normes de comptabilité analytique et autres dispositions du Règlement sur les marchés fédéraux (Federal Acquisition Regulation).

Le Conseil a aussi été informé que, des 1,4 milliard de dollars prévus pour le marché attribué à KBR, 1,2 milliard avait déjà été versé par le Fonds. Au vu des sommes en cause et du temps que prenaient les opérations, il a recommandé que le Gouvernement des États-Unis recherche avec le Gouvernement iraquien une solution concernant les ressources utilisées en contradiction avec la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité et que les sommes versées à des fournisseurs sans justification valable soient remboursées dans les plus brefs délais.

Le Conseil a examiné la suite donnée aux résultats de l'audit spécial des marchés à soumettant unique, et en particulier des ordres d'exécution de KBR financés par le Fonds. À sa réunion de janvier 2006, des représentants du Gouvernement des États-Unis lui ont fait savoir que leur gouvernement et KBR s'étaient entendus le 22 décembre 2005 sur un règlement global des six ordres d'exécution financés par le Fonds dans le cadre du marché attribué à KBR. Ce règlement prévoyait que les coûts du marché seraient diminués de 9 millions de dollars. Le Conseil a décidé de demander une vérification indépendante de ce règlement et un examen des autres marchés à soumettant unique. Il est en train de déterminer sur quoi portera cette vérification et s'en entretiendra avec les représentants du Gouvernement des États-Unis.

Le 28 décembre 2005, le Conseil a tenu une conférence de presse sur ses travaux et a répondu aux questions des journalistes. L'enregistrement vidéo et la transcription des exposés sont disponibles sur son site Web (<[www.iamb.info](http://www.iamb.info)>).

L'Inspecteur général spécial des États-Unis pour la reconstruction de l'Iraq a fait paraître le 26 janvier 2006 un rapport d'audit sur l'administration des ressources du Fonds par l'Autorité provisoire de la Coalition dans la région Centre-Sud. Ce rapport examine les procédures d'autorisation, d'adjudication, d'exécution et de supervision des marchés dans cette région.

L'audit avait pour objet de déterminer si, dans certaines localités du Sud, les agents payeurs appliquaient les directives en vigueur, contrôlaient correctement l'utilisation des ressources du Fonds et pouvaient en rendre compte. Selon ses rapports, l'Inspecteur général spécial a constaté durant l'audit l'absence de pièces justifiant l'adjudication des marchés. Il a donc décidé de vérifier aussi si le personnel de l'Autorité provisoire de la Coalition dans la région Centre-Sud gérait correctement les contrats.

Au vu des dossiers examinés, l'Inspecteur a conclu que l'Autorité provisoire de la Coalition dans la région Centre-Sud n'avait pas géré correctement les marchés du programme régional de réaction rapide ni ses micro-achats. Le Conseil a jugé souhaitable que l'Inspecteur général spécial fasse un exposé sur les résultats de l'audit concernant les ressources du Fonds, ce dont je l'ai prié aujourd'hui.

La prochaine réunion du Conseil est prévue pour mai 2006. Le Conseil espère recevoir d'ici là l'audit du deuxième semestre de 2005 sur le Fonds et d'autres rapports sur l'application par le Gouvernement iraquien des mesures destinées à résoudre les problèmes signalés dans les rapports d'audit.

Le Conseil continuera d'assumer sa fonction de contrôle et de préparer une passation de pouvoirs sans heurt à un organisme iraquien.

Tous les documents, y compris les déclarations à la presse, les comptes rendus des réunions du Conseil, les conclusions des audits et les textes principaux fixant le mandat du Conseil et ses fonctions resteront affichés sur le site Web du Conseil, à l'adresse <[www.iamb.info](http://www.iamb.info)>.

(Signé) Jean-Pierre **Halbwachs**